



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/113 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT UN MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA 5G**

CHÌ APPROVA UN MURATORIU NANT'À A SPARGHJERA DI A 5G

SEANCE DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 juillet 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Julie GUISEPPI
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Danielle ANTONINI
Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Laura FURIOLI
M. Michel GIRASCHI à M. François BENEDETTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Romain COLONNA
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pierre GHIONGA
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Julien PAOLINI
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Romain COLONNA

Mme Chantal PEDINIELLI à M. Francis GIUDICI
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
M. Joseph PUCCI à M. Pascal CARLOTTI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Xavier LACOMBE
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI
Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA
Mme Julia TIBERI à M. Jean-François CASALTA

ETAIT ABSENTE : Mme

Catherine RIERA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse, amendé,

CONSIDERANT la déclaration d'urgence climatique et écologique votée par l'Assemblée de Corse le 19 décembre 2019 (délibération n° 19/459 AC),

CONSIDERANT qu'aux termes de cette déclaration, l'Assemblée doit prendre en compte tous les dangers sanitaires et écologiques qui affectent les corses,

CONSIDERANT la cinquième génération de réseau mobile, dite « 5G », présentée comme une technologie qui rassemblera les applications de téléphonie mobile très haut débit, l'industrie connectée et « l'internet des objets »,

CONSIDERANT que la « 5G » est destinée à favoriser la numérisation de la société en autorisant le développement de nouveaux usages,

CONSIDERANT que depuis plusieurs mois, le déploiement de la « 5G », ses usages, ses conséquences sur la santé et sur l'environnement, préoccupent la population, les responsables politiques, les associations, les scientifiques, au-delà même des frontières de l'île,

CONSIDERANT que le calendrier du déploiement suit son cours, sans attendre les conclusions des experts et les résultats des études d'impact de la « 5G » et de ses usages sur la santé et l'environnement ; il est en effet prévu de lancer, dès septembre 2020, les enchères pour attribuer les premières fréquences,

CONSIDERANT que l'expertise définitive de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ne sera disponible qu'au premier trimestre 2021,

CONSIDERANT que dans son rapport intermédiaire d'octobre 2019, l'Anses n'était pas en mesure de répondre aux questions qui se posaient sur les effets sanitaires de l'exposition des populations à la « 5G », faute de données fiables,

CONSIDERANT qu'à ce jour, les études d'impacts biologique et sanitaire ainsi que les protocoles de mesures de champs électromagnétiques liés à cette nouvelle technologie, ne sont toujours pas achevés,

CONSIDERANT que la question de la « 5G » ne se limite pas au seul aspect technologique, mais constitue un sujet plus large qui traverse de multiples enjeux :

- sanitaires,
- environnementaux,
- démocratiques,
- de libertés publiques et
- de justice sociale.

CONSIDERANT, par ailleurs, les enjeux commerciaux, financiers et internationaux,

CONSIDERANT la proposition d'un moratoire sur la « 5G » formulée par la Convention citoyenne pour le climat et approuvée par le Président de la République,

CONSIDERANT le principe de précaution, disposition définie et entérinée au niveau international,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (56 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, 1 NON-PARTICIPATION),

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie

GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

Se sont abstenus : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI

N'a pas pris part au vote : M.

Pierre GHIONGA

ARTICLE PREMIER :

SE PRONONCE en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la « 5G », afin que le débat sur ce sujet puisse s'installer en Corse et dans l'attente que des études indépendantes et objectives sur les impacts sanitaires soient disponibles.

ARTICLE 2 :

SOUHAITE que le calendrier et les modalités de restitution des études et de l'organisation du débat soient fixés au plus vite.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 31 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

30 ET 31 JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MURATORIU NANT'À A SPARGHJERA DI A 5G
MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA 5G**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE



Rapport de M. le Président de l'Assemblée de Corse **Objet : moratoire sur le déploiement de la 5G**

Lors de sa séance des 19 et 20 décembre 2019, l'Assemblée de Corse a déclaré l'urgence climatique et écologique (délibération n° 19/59 AC⁴). Cette déclaration est la reconnaissance officielle par l'institution, de l'impact des activités humaines sur l'environnement et sur le réchauffement climatique. Elle rappelle également la responsabilité de chacun dans l'entreprise de sauvegarde de l'humanité. Elle pose la lutte contre les effets du réchauffement climatique, avec la justice sociale, au centre de la politique de la Collectivité de Corse.

Aux termes de cette déclaration, l'Assemblée doit prendre en compte tous les dangers sanitaires et écologiques qui affectent les Corses. Depuis plusieurs mois, une question préoccupe la population, au-delà même des frontières de l'île : le déploiement de la 5G, ses usages, ses conséquences sur la santé et sur l'environnement.

Le déploiement rapide de la 5G est voulu dans le monde entier et en particulier par le gouvernement français, sans attendre les résultats des études d'impact sur la santé publique et l'environnement.

Dans son rapport préliminaire d'octobre 2019¹, dans lequel elle se mobilise pour évaluer les risques pour la santé, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) détermine les bases de ses travaux d'expertise dont elle annonce la disponibilité des résultats, au

¹ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires associés, Saisine n° 2019-SA-0006, RAPPORT préliminaire octobre 2019.

premier trimestre 2021. Le gouvernement lancera pourtant dès septembre, les enchères pour attribuer les premières fréquences, sans attendre ce rapport. La ministre déléguée à l'Industrie a même confirmé le 1^{er} juillet 2020, le maintien du calendrier, faisant fi de la proposition d'un moratoire sur la « 5G » formulée par la Convention citoyenne pour le climat, pourtant approuvée par le Président de la République.

Une question se pose alors. A l'heure actuelle, le politique est-il encore en mesure de susciter et d'animer un débat public, démocratique et citoyen, y compris lorsque des puissances financières et technologiques sont à l'œuvre ?

On pourrait d'autant plus s'interroger sur cette volonté forcenée que lorsqu'il s'agit de soigner, les procédures sont beaucoup plus contraignantes. En effet, le développement d'un médicament, de la molécule à sa commercialisation, nécessite environ dix à quinze ans. Les tests précliniques, les essais cliniques puis le développement industriel, sont strictement encadrés par la loi. Les essais cliniques nécessitent une autorisation délivrée par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) qui pendant toute cette phase vérifie les lieux de leur réalisation, les modalités des tests de tolérance effectués sur des sujets volontaires non malades, puis sur un nombre restreint de malades, enfin sur des centaines de malades voire des milliers. Qui plus est, une fois commercialisé, le médicament reste sous surveillance.

En comparaison, peu de précautions sont prises pour le développement de la « 5G ». Cette hâte à implanter une technologie dont on ne mesure pas les conséquences sanitaires, paraît souvent motivée par des considérations financières, économiques et politiques, ou les luttes d'influence.

Le processus de déploiement de la « 5G » est donc largement entamé malgré les alarmes d'un nombre toujours croissant de scientifiques. Même l'Anses, dans le résumé conclusif de son rapport (page 49), reconnaît l'absence de données dans la bande autour de 3,5 GHz. En octobre 2019, l'agence n'était pas en mesure de répondre aux questions qui se posent sur les effets sanitaires de l'exposition des populations à la « 5G », faute de données fiables.

L'évolution technologique est souvent génératrice de progrès, parfois source d'inquiétudes et de problèmes inhérents aux procédés utilisés pour sa réalisation. A chaque avancée la question de sa nocivité s'est posée. Aujourd'hui incontournable dans nos cuisines, le four à micro-ondes a fait l'objet de craintes concernant ses effets sur la santé. Des reproches sont adressés aux téléphones portables et aux écrans : un usage excessif impacte le cristallin de l'œil, favorise la myopie, peut provoquer des insomnies ou des difficultés à l'endormissement. Certains scientifiques signalent des risques de cancers du cerveau et du cœur en cas d'exposition de façon intense aux ondes de différentes puissances. Au début du XX^{ème} siècle, l'automobile avait suscité une vive polémique sur sa

dangerosité. Pourtant ces technologies se sont imposées dans nos vies, au point que nous ne pouvons plus nous en passer, en dépit des risques. La « 5G » fait ainsi partie de ces évolutions qui nous interrogent vivement

Il nous appartient donc de garantir la protection des Corses en appliquant le principe de précaution, disposition définie et entérinée au niveau international. Ce principe doit nous conduire non pas à rejeter définitivement la « 5G », mais à nous prononcer en faveur d'une position de raison : demander la suspension du déploiement de la « 5G » en attendant de disposer d'études d'impact environnementales et sanitaires, impartiales, objectives et indépendantes des intérêts industriels.

La « 5G »

Les réseaux mobiles sont en évolution constante depuis l'apparition du premier réseau déployé en France à la fin des années 80. L'augmentation du volume de données échangées est en accélération depuis le début des années 2000. Le développement des applications disponibles et l'amélioration de la couverture et des débits offerts par les réseaux mobiles, ont conduit à une croissance de l'offre et de la demande et à l'apparition de nouveaux usages comme les objets connectés.

La « 5G » est la cinquième génération de réseau mobile. Elle explorera en France deux bandes de fréquence : la bande 3,5 GHz (3,4 - 3,8 GHz) et la bande 26 GHz (24,25 - 27,5 GHz) - bande millimétrique.

La « 5G » est aujourd'hui présentée comme une technologie qui rassemblera les applications de téléphonie mobile très haut débit, l'industrie connectée et « l'internet des objets » dans lequel des équipements connectés à internet pourront « dialoguer » entre eux, sans intervention humaine. La « 5G » a pour ambition de répondre mieux et simultanément à cette grande variété de besoins, en prenant en compte leur diversité.

Le déploiement des infrastructures de communication « 5G » devrait permettre de favoriser la numérisation de la société en autorisant le développement de nouveaux usages tels que la réalité virtuelle, les transports intelligents (véhicule autonome et connecté, gares et ports connectés...), les villes intelligentes (contrôle du trafic routier, optimisation énergétique...), l'industrie du futur (pilotage à distance des outils industriels, connectivité des machines...), la télémédecine ou encore l'éducation en ligne par exemple.

La différence majeure annoncée entre la « 5G » et les réseaux mobiles de générations précédentes, est la quantité beaucoup plus importante de données qui devrait pouvoir être échangée sans engorgement des réseaux. Par ailleurs, la « 5G » ne devrait pas se limiter à la téléphonie mobile et aux communications

grand public, mais devrait également permettre la cohabitation d'applications et d'usages extrêmement diversifiés, unifiés au sein d'une même technologie. Son objectif est d'élargir le spectre des usages et la diversité des utilisateurs.

Ainsi, le déploiement de la « 5G » va impliquer tous les acteurs classiques des réseaux de télécommunication (opérateurs de télécommunication, équipementiers), mais également ceux de l'économie qui auront besoin des niveaux de performance promis par la « 5G », notamment en matière de débit d'échange de données, de latence de communication ou de couverture : véhicules connectés, villes intelligentes, santé numérique, divertissement, industries connectées, distribution énergétique, etc. Le groupe français Orange estime, par exemple, que la « 5G » va offrir un débit jusqu'à 10 fois supérieur à celui de la « 4G »².

Les opérateurs de télécommunication qui seront chargés de déployer l'essentiel des infrastructures pour les réseaux mobiles nécessaires au bon fonctionnement de la « 5G », se fournissent auprès d'un nombre restreint d'équipementiers : le suédois Ericsson (13,3 % du marché mondial des équipements réseaux en 2018), le finlandais Nokia (17 % du marché mondial en 2018) qui a racheté en 2016 le franco-américain Alcatel-Lucent, le chinois Huawei (30 % du marché mondial en 2018) et d'autres fournisseurs présents à moins grande échelle, en particulier le sud-coréen Samsung ainsi que le chinois ZTE.

L'état actuel du déploiement de la « 5G »

Que ce soit en France, en Europe ou dans le monde le déploiement de la « 5G » est largement entré dans sa phase opérationnelle.

En France

Le gouvernement français a présenté sa feuille de route nationale le 16 juillet 2018.

Le déploiement commercial est prévu à l'horizon 2020.

Depuis fin 2018, des opérateurs mobiles effectuent des expérimentations dans plusieurs villes afin de tester le fonctionnement des nouvelles infrastructures : Grenoble, Nozay, Lyon, Bordeaux, Cesson-Sévigné, Lannion, Douai, Velizy-Villacoublay, Sophia Antipolis, Belfort, Châtillon, Nantes, Linas, Pau, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Toulouse, Saint Ouen, Ouistreham, Francazal, Saint-Maurice-de-Rémens, Saint-Denis, Boulogne-Billancourt, Montpellier, Lille, Marseille, Digosville, Rouen, La Défense, Toulouse, Le Vaudreuil, Mérignac.

² "La 5G, une technologie mobile sous très haute surveillance " AFP, 16 mai 2019.

Certains de ces essais sont désormais terminés. C'est le cas à Mérignac (Bouygues Telecom), Lille (Orange), Marseille (Orange), Paris (SFR, ALtice médias ; Ericsson, Université de Stockholm KTH et Orange), Nozay (Nokia), Lyon (SFR), Ouireham (Leti Cea tech).

Les nouvelles bandes de fréquences sur lesquelles devra s'appuyer la « 5G » (bande 3,5 GHz (3,4 - 3,8 GHz) et bande 26 GHz (24,25 - 27,5 GHz)) ont déjà été identifiées en France. Les enchères débuteront fin septembre 2020 pour permettre une attribution en octobre ou novembre 2020. Le lancement commercial de la « 5G » se fera à l'initiative de chaque opérateur³.

En Europe et dans le monde

Le déploiement de la « 5G » fait l'objet d'une forte volonté des institutions européennes et du secteur privé. Le « 5G-PPP » (5G Public Private Partnership), un partenariat public-privé dédié à la recherche et au développement autour de la « 5G », a été créé à l'initiative de la Commission européenne en 2013 (budget de 700 millions d'euros de fonds publics).

Présenté en septembre 2016, le plan d'action de la Commission européenne pour la « 5G » prévoit un calendrier européen commun pour un lancement commercial coordonné des services « 5G » en 2020, notamment la couverture « 5G » d'une grande ville par État membre en 2020 et de toutes les zones urbaines et principaux axes de transport en 2025.

Au Royaume-Uni, l'opérateur britannique EE a lancé les services commerciaux « 5G » le 30 mai 2019. Les services 5G sont disponibles à Londres, Cardiff, Édimbourg, Belfast, Birmingham et Manchester.

En Suisse, certains opérateurs ont également confirmé l'exploitation de la « 5G ».

En Italie, Telecom Italia (TIM) a lancé des services commerciaux « 5G » après l'activation de son réseau dans certaines parties de Rome et de Turin le 24 juin 2019. L'opérateur britannique Vodafone a activé son réseau 5G dans ces deux mêmes villes, ainsi que dans les zones métropolitaines de Milan, Bologne et Naples.

Le 26 juillet 2019, TIM et Vodafone ont conclu un accord pour fusionner leurs 22 000 tours télécom en Italie et déployer ensemble la technologie 5G dans le pays

Selon « the European 5G Observatory », la Finlande, l'Irlande, l'Espagne ou

³ <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html> consulté le 15 juillet 2020.

encore l'Estonie disposeraient également de réseaux « 5G » dans certaines villes. La Pologne a attribué les bandes de fréquences nécessaires à la 5G. Ericsson et Orange ont lancé des tests « 5G » dans la région de Varsovie (RCRWirelessNews 2019).

Des tests sont également en cours aux Pays-Bas (European 5G Observatory 2019b). En Allemagne, la vente aux enchères des bandes de fréquences de la « 5G », commencée en mars 2019, a abouti au total à 6,55 milliards d'euros répartis entre quatre opérateurs : Deutsche Telekom, Vodafone Allemagne, Telefonica et 1&1 Drillisch.

En Asie, la Corée du Sud est devenue, le 3 avril 2019, le premier pays au monde à lancer un réseau « 5G » mobile. En Chine, les premières licences « 5G » ont été attribuées en juin 2019, ouvrant la voie à un lancement commercial complet. Plus de 50 villes sont ainsi être couvertes en « 5G ».

Les États-Unis ont choisi pour la « 5G » d'utiliser la bande 24 - 28 GHz, qui permet de meilleurs débits, mais avec des portées plus faibles. Avec le lancement des offres des opérateurs AT&T puis Verizon et enfin Sprint, les américains ont la possibilité d'accéder au réseau « 5G » dans plus de 20 villes et le gouvernement américain prévoit l'investissement de 20 milliards de dollars pour déployer cette technologie dans les zones moins peuplées.

Les enjeux

Les enjeux sanitaires

La « 5G » augmentera considérablement l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM) et s'ajoutera au brouillard électromagnétique déjà produit par la 2G, 3G, 4G, Wi-Fi, etc.

□ La « 5G » conduira à une augmentation générale et massive de l'exposition aux ondes du sans-fil.

La technologie de la « 5G » est efficace sur des petites distances seulement. Elle se transmet mal à travers les solides. Il faudra de nombreuses nouvelles antennes-relais. La nouvelle architecture du réseau exigera une nouvelle antenne toutes les 10 ou 12 maisons en zone urbaine créant de fait, une exposition massive à laquelle nul ne pourra se soustraire. Le déploiement de nouveaux transmetteurs pour la « 5G » (dans les foyers, les boutiques, les hôpitaux) devrait générer selon les estimations entre 10 et 20 milliards de connexions (réfrigérateurs, machines à laver, caméras de surveillance, voitures et bus sans conducteurs) et constituera l'Internet des objets.

Tout cela augmentera substantiellement l'exposition permanente de l'intégralité

de la population aux champs électromagnétiques des technologies du sans-fil.

□ Les dangers de l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM) sont déjà démontrés

Il existe des « préoccupations sérieuses » concernant l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies du sans-fil avant l'ajout du déploiement de la « 5G ». De nombreuses études scientifiques récentes ont démontré que ces champs électromagnétiques affectaient les organismes vivants à des niveaux d'exposition bien en-dessous des valeurs limites internationales. Ces effets accroissent le risque de cancer, le stress cellulaire, augmentent l'apparition de radicaux libres nocifs, de dommages génétiques, de changements structurels et fonctionnels du système reproductif, de déficits d'apprentissage et de mémoire, de désordres neurologiques et d'impacts négatifs sur le bien-être. Ces dommages n'affectent pas seulement l'homme mais aussi la faune et la flore selon un nombre croissant d'études.

Depuis l'appel de scientifiques de 2015 de nouvelles recherches ont confirmé les graves risques sanitaires liés aux champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM). L'étude officielle américaine du National Toxicology Program (NTP) montre un accroissement statistiquement significatif de cancer du cerveau et du cœur chez des animaux exposés à des niveaux de champs électromagnétiques bien inférieurs aux valeurs limites préconisées par la Commission Internationales de Protection contre les Champs Électromagnétiques (ICNIRP) et en vigueur dans la plupart des pays. Ces résultats sont corroborés par des études épidémiologiques sur les risques de cancers du cerveau chez les humains exposés aux radiofréquences des technologies sans-fil. Un grand nombre d'études publiées dans des revues scientifiques démontrent les dangers de ces expositions à ces radiofréquences pour l'homme.

Le Centre de Recherche International contre le Cancer (CIRC) qui fait partie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classifié les radiofréquences de 30 KHz - 300 GHz en «Peut-être Carcinogènes pour l'Homme» Groupe 2B.

Cependant, des études parues depuis, comme celle du NTP (voir ci-dessus) ainsi que plusieurs études épidémiologiques incluant les études les plus récentes sur la téléphonie mobile et risques de cancer associés, confirment que les champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM) sont cancérigènes.

Les préconisations de l'EUROPAEM-EMF 2016 précisent que « les preuves s'accumulent qui montrent que l'exposition permanente à certains champs électromagnétiques est un facteur de risque pour des affections telles que le cancer, la maladie d'Alzheimer, l'infertilité humaine... Les symptômes de l'Electrohypersensibilité (EHS) qui comportent : céphalées intenses, troubles de

la concentration, troubles du sommeil, épuisement ainsi que des symptômes similaires à ceux de la grippe ».

Une part croissante de la population européenne est affectée par des symptômes de mal-être associés depuis des années à l'exposition croissante aux ondes des technologies sans-fil dans la littérature scientifique. La Déclaration Internationale sur l'Electrohypersensibilité (EHS) et la Sensibilité aux Produits Chimiques Multiples (MCS) de Bruxelles en 2015 déclare que :

« Au vu de nos connaissances scientifiques actuelles, nous appelons instamment tous les organismes et institutions nationaux et internationaux (...) à reconnaître l'EHS et le MCS comme de vraies pathologies considérées comme des maladies sentinelles annonciatrices d'un problème de santé publique majeur dans les années à venir dans le monde entier : c'est-à-dire dans tous les pays autorisant l'utilisation sans restriction de technologies électromagnétiques sans-fil et la commercialisation de substances chimiques. L'inaction a un coût pour la société désormais et n'est plus une option (...) Nous appelons tous les organismes et institutions nationaux et internationaux à prendre conscience de ce problème majeur de santé environnementale (...) et que les mesures majeures de prévention primaires soient adoptées et priorisées, dans la perspective de cette pandémie mondiale ».

Les Valeurs Limites d'Exposition ne protègent pas la santé

Les valeurs limites de l'ICNIRP en vigueur sont inadéquates. Toutes les preuves de dommages sanitaires surviennent bien en-dessous de ces valeurs. Il faudrait donc en établir de nouvelles. L'inadéquation des valeurs limites de l'ICNIRP résulte des conflits d'intérêts de ses membres qui sont en lien avec l'industrie ce qui met à mal l'impartialité qui devrait être la règle lorsqu'on fixe les seuls d'exposition aux rayonnements non-ionisants.

Les valeurs limites actuelles sont basées sur l'hypothèse dépassée que les seuls effets critiques pour la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques, sont de nature thermiques alors que de nombreux scientifiques ont démontré qu'il y avait bien des affections et effets qui n'ont absolument rien à voir avec les effets thermiques (effets non thermiques ou spécifiques) à des niveaux très inférieurs aux seuils d'exposition mis en place par l'ICNIRP.

Les enjeux environnementaux

La consommation énergétique

Depuis les années 2000, toute accélération technologique va de pair avec une accélération de la consommation énergétique et de matières premières. La « 5G » va augmenter la consommation d'électricité et provoquer la mise au

rebut de milliers d'appareils qui vont être rendus obsolètes. Elle est énergivore alors que les Etats sont de plus en plus sensibles à la question climatique. La « 5G » consomme trois fois plus d'énergie que la 4G, ce qui représente une hausse de 2 % de la consommation totale d'un pays comme la France, sans compter l'énergie qui sera dépensée pour fabriquer les millions de serveurs et terminaux dédiés ainsi que pour faire tourner les data centers. D'après Jean-Marc Jancovici⁴ le développement de la « 5G » va en sens inverse de la volonté des Etats de réduire l'empreinte climatique et de réaliser des économies d'énergie.

□ La biodiversité

La végétation cause des problèmes de propagation importants, en particulier les feuilles. Les mesures confirment que cet impact est substantiel pour tous les types d'arbres.

Des mesures ont été effectuées (en chambre anéchoïque) pour validation entre 22 et 40 GHz et entre 50 et 67 GHz afin de vérifier que le modèle choisi était adapté à de petits éléments de végétation dans un environnement urbain. La perte n'est pas très préoccupante dans le cas sans feuilles car moins de 30% de la puissance est perdue. Dans le cas où il y a du feuillage, la perte est systématiquement de 90% sur toute la gamme de fréquences.

On veut végétaliser et reverdir les villes, notamment pour lutter contre les vagues de chaleur appelées à se multiplier et pour contribuer à réduire la pollution de l'air, et dans le même temps les opérateurs se préparent à déployer la « 5G » en milieu urbain. Ce rapport nous montre que les deux objectifs ne sont pas compatibles.

Les effets de l'environnement naturel et bâti sur les ondes radio millimétriques sont démontrés dans le rapport britannique sur les arbres et la « 5G »⁵.

Les études disponibles montrent également des effets inquiétants sur les insectes.

Par exemple que les rayonnements de la « 5G » peuvent faire grimper la température à la surface des insectes, bien plus qu'avec les ondes de la « 3G » ou de la « 4G ».

□ La météorologie

⁴ Ingénieur, consultant et spécialiste de l'énergie et du climat. Il est également enseignant, conférencier. Il est notamment connu pour son travail de sensibilisation et de vulgarisation sur les thèmes de l'énergie et du climat. Il est cofondateur et associé de la société de conseil Carbone 4 et président et fondateur du groupe de réflexion The Shift Project.

⁵ http://bit.ly/Arbres_5G

La « 5G » pourrait affecter les observations météorologiques satellitaires et donc la qualité des prévisions météorologiques. En effet, l'accord conclu lors de la Conférence mondiale des radiocommunications qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 28 octobre au 22 novembre 2019, est loin de garantir que les applications « 5G » n'interféreront pas avec les observations météorologiques à 24 GHz.

Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET ou ECMWF) qui espère que la pression de l'Organisation météorologique mondiale assurera une prise de conscience accrue de l'impact de l'interférence sur les bandes passives.

Les enjeux sociaux

Il existe un risque d'aggraver la fracture numérique. En effet, les opérateurs étant libres de fixer leurs prix, il est pour l'heure impossible de prévoir si les premiers forfaits « 5G » seront plus chers que les tarifs « 4G ».

Par ailleurs, même si la majorité des grands constructeurs commercialisent d'ores et déjà des téléphones compatibles avec la « 5G », la plupart des téléphones dont les Français sont équipés aujourd'hui ne le sont pas. Pour bénéficier pleinement de la « 5G », il faudra donc, en règle générale, s'équiper d'un nouveau téléphone mobile.

Les enjeux de libertés publiques

La « 5G » et plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécoms, vont entraîner une interactivité entre le réseau et ses utilisateurs. Ce qui donnera lieu à des échanges de données plus importants que dans les réseaux actuels. Cette technologie hyper-connectée ouvre des possibilités de surveillance illimitées et inédites. La « 5G » facilitera par exemple l'exploitation des caméras à reconnaissance faciale. Grâce aux capteurs les faits et gestes seront suivis, les besoins seront analysés et orientés.

Les menaces de cyberattaques et de piratage seront certainement problématiques.

La question de la gestion des données personnelles se posera avec encore plus d'acuité.

Les enjeux de politique internationale

Le déploiement de la « 5G » fait l'objet de tensions internationales sur fond de questions de souveraineté nationale et de guerre commerciale. Dans ce contexte, les États-Unis font pression sur d'autres pays pour limiter l'installation

d'équipements réseaux produits par l'équipementier chinois Huawei.

L'association regroupant les principales entreprises de l'industrie des télécoms à l'échelle mondiale (GSMA) estime que repenser aujourd'hui le déploiement de la « 5G » en Europe, sans avoir recours aux équipements de Huawei, pourrait allonger le temps nécessaire à la construction des infrastructures et entraîner un retard pouvant aller jusqu'à 18 mois par rapport au calendrier fixé par les grands opérateurs. La GSMA évoque également un surcoût de l'ordre de 55 milliards d'euros à l'échelle de l'Union européenne (UE). Ce surcoût serait lié, d'une part au fait que les matériels « 5G » de Huawei sont meilleur marché et, d'autre part au fait de passer de trois à seulement deux fournisseurs principaux d'équipements « 5G » (Ericsson et Nokia), réduisant ainsi la concurrence. Certains opérateurs se verraient par ailleurs contraints de revoir une partie de leurs infrastructures, d'ores et déjà prêtes pour accueillir les équipements Huawei. En France, par exemple Bouygues Telecom et SFR seraient concernés. Le retard que prendraient de ce fait les pays de l'UE pourrait engendrer des surcoûts que la GSMA estime à 15 milliards d'euros en cinq ans (2020-2025).

Les enjeux financiers

Les opérateurs privilégient l'utilisation des sites mobiles existants pour introduire la technologie « 5G ». Dans les prochaines années, le développement de nouveaux sites mobiles devrait se faire en priorité en zones rurales, dans l'objectif de renforcer la couverture 4G et la qualité du réseau dans le cadre du « new deal mobile », dispositif rassemblant le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs.

La « 5G » pourrait également donner lieu au déploiement d'antennes à faible puissance dites *small cells* (petites cellules), comparables à des émetteurs wifi, dans des lieux de forte affluence comme des gares ou des centres commerciaux. Néanmoins, les opérateurs n'ont que des projets ponctuels en ce sens. Les conditions réglementaires d'installation de ces antennes demeurent à préciser.

En tout état de cause, la 5G représentera un investissement élevé pour les opérateurs télécoms même s'il semble impossible, pour l'heure, de l'estimer précisément.

La multiplication des réactions

Les scientifiques

En septembre 2017, 230 scientifiques et médecins du monde entier ont lancé un moratoire commun sur les dangers de la « 5G » car elle augmenterait l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquence. Les ondes millimétriques, d'une portée assez courtes, nécessiteront le déploiement de

davantage d'antennes relais.

Ces médecins et ces scientifiques anticipaient les effets néfastes de ces ondes millimétriques sur la santé : un risque de cancer, de stress cellulaire, d'augmentation des radicaux libres nocifs, de dommage génétique et du système reproducteur, de déficits d'apprentissage et de mémoire, de troubles neurologiques.

Les associations

En janvier 2020, deux associations, Priartém et Agir pour l'Environnement, ont déposé un recours devant le Conseil d'État, pour demander la suspension du processus d'attribution des fréquences du réseau mobile « 5G ».

Les deux associations reprochent au gouvernement de se lancer dans un « projet pharaonique », et ce « dans la plus grande précipitation » et « sans en mesurer les conséquences ». Elles dénoncent « l'absence d'évaluation sanitaire et environnementale du déploiement de la 5G ». Elles craignent des risques sur la santé, mais aussi sur l'environnement et les libertés publiques. Le Conseil d'État a refusé d'accéder à leur demande mais doit encore se prononcer sur le fond.

Les collectivités

Le maire de Bordeaux, récemment élu, Pierre Hurmic, souhaite impulser un débat face aux dangers de la « 5G », afin que les Bordelaises et les Bordelais ne soient pas placés devant le fait accompli. Anne Vignot la nouvelle maire de Besançon, partage cette position en remettant en cause le déploiement de la « 5G » à Besançon, car les risques encourus demeurent inconnus. La maire de Nantes, Johanna Rolland souhaite, elle aussi, un moratoire. Eric Piolle, maire de Grenoble a dénoncé des expérimentations conduites sans l'accord, ni même la consultation des élus.

En juillet 2020, le Conseil municipal de Purivechju a émis à l'unanimité le vœu qu'aucune autorisation d'installation d'antennes relais ou d'équipements en rapport avec la technologie « 5G », ne soit délivrée sur la commune tant que les études scientifiques commandées n'auront pas abouti. Cette décision a été prise alors que se développait une mobilisation.

Les parlementaires

En mai 2020, une trentaine de députés Les Républicains de l'Assemblée Nationale ont demandé la création d'une enquête parlementaire. Ils estimaient en effet « que le travail d'identification des publications a mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquence considérées ».

焯

C'est à la fois pour des raisons sanitaires, environnementales et sociales, que je vous propose que, dans le droit fil de sa déclaration d'Urgence écologique et climatique, notre Assemblée se prononce en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la « 5G », afin que le débat sur ce sujet puisse s'installer en Corse et dans l'attente que des études indépendantes et objectives sur les impacts sanitaires, soient disponibles.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.